



Mairie d'Asnans-Beauvoisin

Conseil Municipal du 17 Février 2026 Procès-Verbal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **18h30** sous la présidence de Mr Éric FLUCHON, Maire.

Membres présents : Mr FLUCHON Éric, Mme FLAIVE Nathalie, Mr Jacques GROS, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mr MOTTARD Philippe, Mme PICARD Sylviane, Mr BARRAUX Nicolas, Mme PILARD Christelle, Mr PEREIRA Christophe, Mr SCORTEGAGNA Cyrille, Mr Cédric PRAVAZ.

Excusé(e)s : Mme Céline DELAITRE donne pouvoir à Mme FLAIVE Nathalie.

Mme PILARD Christelle est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 Février 2026 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) : Budget Communal 2025

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations du Compte Financier Unique (CFU) et Affectation de résultats du Budget Principal

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Financier Unique dressé pour l'année 2025 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget communal.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Après avoir examiné l'ensemble des écritures présenté,

Recettes de fonctionnement :	549 103.50 euros de recettes réelles pour l'année
Dépenses de fonctionnement :	381 684.96 euros
Soit un excédent de	167 418.54 €

Recettes d'investissement :	268 864.81 euros
Dépenses d'investissement :	99 334.46 euros
Soit un excédent de	169 530.35 €

Résultat de clôture 2025 :

-Déficit d'investissement :	60 160.50 euros
-Excédent de fonctionnement :	640 930.85 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte Financier Unique 2025 de la commune.

➤ **Affectations des résultats 2025 :**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter les résultats 2025 du Budget Principal comme suit :

580 770.35 € à reporter au 002 de recettes de Fonctionnement,

60 160.50 € à reporter au 001 de dépenses d'Investissement,

Et 60 160.50 € affectés au compte 1068 de recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2025 présentés et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

2. Budget Primitif 2026

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 de la commune, qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 100 030 euros

Dépenses et Recettes d'investissement : 665 010 euros

Total du BUDGET : 1 765 040 euros

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7.5 % tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) : Budget Pasteur 2025

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations du Compte Financier Unique (CFU) et Affectation de résultats du Budget Annexe

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Financier Unique dressé pour l'année 2025 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget communal.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Pôle Pasteur : Après avoir examiné l'ensemble des écritures présenté,

Recettes de fonctionnement : 20 459.04 euros de recettes réelles pour l'année

Dépenses de fonctionnement : 1 508.49 euros

Soit un excédent de 18 950.55 €

Recettes d'investissement : 12 704.92 euros

Dépenses d'investissement 18 684.78 euros

Soit un déficit de : 5 979.86 €

Résultat de clôture 2025 :

- Déficit d'investissement : 5 979.86 euros

-Excédent de fonctionnement : 99 930.14 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2025 du budget Pôle Pasteur.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

- **Affectations des résultats 2025** : Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter les résultats 2025 du Budget Pôle Pasteur comme suit :

93 950.28 € à reporter au 002 de recettes de fonctionnement,
5 979.86 € à reporter au 001 de dépenses d'Investissement,
5 979.86 € à reporter au 1068 de recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2025 présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

4. Budget Primitif du Pôle Pasteur 2026

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 pour le budget Annexe qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 113 950 euros
Dépenses et Recettes d'investissement : 105 430 euros
Total du BUDGET : 219 380 euros

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7.5 % tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Asnans-Beauvoisin, le 17 février 2026

La secrétaire de séance,
Mme Christelle PILARD

Le Maire,
M. Éric FLUCHON